

REGLEMENT

(pièce jointe)

Art 1 : Au moment de l'inscription , chaque demandeur d'emplacement doit fournir obligatoirement les documents suivants :

. photocopies d'une pièce d'identité et déclaration sur l'honneur (ci-dessous)

Art 2 : Le règlement de l'emplacement devra être IMPERATIVEMENT joint à l'inscription

. **RAPPEL : 2,00 € le mètre linéaire.**

Art 3 : En cas d'intempéries importantes, de problèmes de sécurité ou sur consignes des autorités publiques, les organisateurs se réservent les droit d'annuler ou d'arrêter la manifestation sans remboursement.

Art 4 : L'accueil des exposants se déroulera à partir de **4 h 30** Salle des fêtes du Deschaux (**Route de Mont-Sous-Vaudrey**). La manifestation se terminera à **18 H** (emplacement libéré et propre). Les exposants se conformeront aux directives des placiers.

Art 5 : Toute vente d'articles neufs ou copiés est rigoureusement interdite.

Art 6 : En cas d'absence le jour de la manifestation ou départ prématurés quelles que soient les raisons aucun remboursement ne sera effectué.

Art 7 : Respecter les passages matérialisés au sol et à ne pas empiéter sur les emplacements voisins.

Art 8 : La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leur part.

Art 9 : Il ne sera pas fait de courrier de confirmation pour l'inscription.

Art 10 : **IMPORTANT** : Les exposants s'engagent à respecter les zones de circulation des visiteurs et des véhicules de police ou de secours. A l'issue de la manifestation, ils devront laisser la place propre, les déchets seront mis dans des sacs poubelles (fournis par l'Organisation) et emportés par l'exposant.. De même, le matériel non vendu devra être évacué par celui-ci sous peine de sanctions pécuniaires. PENSEZ au tri sélectif et à rapporter vos bouteilles à la buvette !!! **MERCI**

----- *découper* -----

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

COMMUNE DU DESCHAUX : DIMANCHE 30 JUILLET 2023

Attestation à compléter par les particuliers participant aux Puces

Nom et prénom : **Téléphone :**

Mail (lisible).....

Atteste sur l'honneur :

- Que les marchandises proposées à la vente n'ont pas été achetées pour être revendues ;
- Ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321-9 du code pénal).

Signature : _____

Ale.....